



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/presentation/la-cooperative/article/combien-de-parts-puis-je-prendre>

# Combien de parts puis-je prendre ?

- Terre-en-vue - La Coopérative -

Date de mise en ligne : jeudi 22 mai 2014

---

Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés

---

## Combien de parts puis-je prendre ?

---

Les parts sociales sont à 100Euros. Le montant doit donc être un multiple de 100Euros.

À titre informatif, la moyenne par coopérateur chez Terre-en-vue s'élève à **11 parts (1100Euros)**.

Vous trouverez plus de détails sur la page [Profil des coopérateurs](#).

Sachez que pour permettre à la coopérative de réaliser sa mission en acquérant des terres, il est essentiel de mettre à disposition un **capital suffisant**. En même temps, nous vous conseillons de diversifier votre épargne en soutenant d'autres initiatives avec des valeurs similaires (par ex : [Agricovert](#), [Crédal](#),...). Les coopératives belges couvrent tous les domaines d'activités nécessaires à nos besoins de base : alimentation/agriculture, production d'énergie, logement, santé, finance locale,... et ont besoin du soutien de la population pour développer cette économie à plus-value de sens.

Une autre manière d'aborder ce sujet est de se poser la question du nombre d'hectares qu'il est nécessaire pour nourrir sa famille en fonction de ce que l'on mange (la production de viande occupe plus de terres que les légumes par exemple) et de mettre le montant nécessaire à l'acquisition de cette surface afin de permettre un accès stable à l'agriculteur qui va produire cette nourriture saine et locale.

Par exemple, Terre de liens (France) a développé un « [convertisseur](#) » à l'attention des communes, afin qu'elles puissent calculer les surfaces nécessaires pour nourrir leur population.